

DEC211042DR10

Décision portant nomination de M. Etienne CHANEZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE)**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) et nommant M. Dominique BADARIOTTI en qualité de directeur ;

Considérant que M. Etienne CHANEZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 9 au 11 février 2021 et du 17 au 19 mars 2021 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Etienne CHANEZ, Ingénieur d'Etude, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7362 intitulée Laboratoire Image Ville Environnement (LIVE) à compter du 22 mars 2021.

M. Etienne CHANEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Etienne CHANEZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 22 mars 2021

Le directeur d'unité
Dominique BADARIOTTI

Dominique BADARIOTTI

Directeur du LIVE

Visa du délégué régional du CNRS

Le délégué régional
Patrice SOULLIE

20 MARS 2021

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



pour le Président de l'Université de Strasbourg par délégation
Valérie GIBERT
Directrice Générale des Services

Valérie GIBERT

DEC213335DR10

Décision portant nomination de M. Denis Oster aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis Oster, Ingénieur de Recherche et responsable du service commun de radioprotection de l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178), est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Alsace (DR10), du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet de conseiller à la définition de la politique en matière de radioprotection et de la mettre en œuvre.

Pour l'exercice de cette mission, M. Denis Oster demeure affecté à l'Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC – UMR7178).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, M. Denis Oster percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alsace.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 octobre 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

